



Participation aux bénéfices.

Par **jeanbono**, le **04/06/2015** à **12:23**

Bonjour,
notre patron a décidé de ne pas nous donner de participation aux bénéfices cette année.
Nous l'avons appris par une indiscretion, mais pas d'explication officielle. Qu'en est-il
exactement, car nous pensions que la participation était obligatoire.

Merci pour vos réponses.
Cordialement.
Jean.